

Annexe à la délibération n°20260630-5**Tableau récapitulatif de l'ensemble des indemnités allouées
aux Président, Vice-Présidents et conseillers communautaires délégués
titulaires d'une délégation de fonction**

Fonctions	Taux appliqués	Montants mensuels bruts
Président	64,50 %	2 630,32 €
1 ^{er} Vice-Président	21,25 %	873,48 €
2 ^{ème} Vice-Président	21,25 %	873,48 €
3 ^{ème} Vice-Président	21,25 %	873,48 €
4 ^{ème} Vice-Président	21,25 %	873,48 €
5 ^{ème} Vice-Président	21,25 %	873,48 €
6 ^{ème} Vice-Président	21,25 %	873,48 €
7 ^{ème} Vice-Président	21,25 %	873,48 €
8 ^{ème} Vice-Président	21,25 %	873,48 €
9 ^{ème} Vice-président	21,25 %	873,48 €
10 ^{ème} vice-président	21,25 %	873,48 €
11 ^{ème} vice-président	21,25 %	873,48 €
Conseiller communautaire délégué	5,686 %	233,68 €
Conseiller communautaire délégué	5,686 %	233,68 €
Conseiller communautaire délégué	5,686 %	233,68 €